



Société de médecine  
des voyages

# Feuille d'information sur le vaccin Stamaril® contre la Fièvre jaune

## Fièvre jaune : la maladie

- La fièvre jaune (FJ) est une maladie grave pour laquelle il n'existe actuellement pas de traitement médicamenteux.
- C'est une fièvre hémorragique avec atteinte du foie, des reins et du système nerveux, mortelle dans 20 à 60 % des cas. Le nombre de cas de FJ est estimé chaque année entre 18 et 50 pour 100 000 personnes vivant dans une zone à risque de transmission.
- La maladie est due à un virus transmis par des moustiques qui piquent surtout de l'aube au crépuscule.
- Le risque de FJ se situe surtout en Afrique sub-Saharienne et à un moindre degré, en Amérique du sud tropicale. La FJ n'est pas présente en Asie.

## Le vaccin et la vaccination

- Le vaccin amaril, qui est constitué d'un virus vivant atténué, est la seule protection efficace. Il est disponible en Europe sous le nom de Stamaril®.
- Un certificat de vaccination est exigé à l'entrée de certains pays (cf. Règlement Sanitaire International (RSI)). **Dans les zones à risque, même si la vaccination n'est pas réglementairement obligatoire, elle est fortement recommandée.**
- Ce vaccin ne peut être administré que dans un Centre de vaccinations internationales (CVI), agréé par les autorités de santé (cf. Décret n° 2013-30 du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du RSI (2005)).
- Le Certificat International de Vaccination qui vous est remis (« *carte jaune* ») atteste que vous avez reçu un vaccin satisfaisant aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). A la suite d'une modification du RSI, entrée en vigueur le 11 juillet 2016, ce certificat est désormais valable, administrativement, **pour toute la vie**, 10 jours après la date de la vaccination. Il doit être présenté au personnel chargé du contrôle sanitaire lors du passage de certaines frontières.
- Cependant, dans certains cas, une injection supplémentaire de vaccin amaril peut être nécessaire ; dans son avis du 23 octobre 2015, le Haut conseil de santé publique (HCSP) a recommandé que :
  - les enfants vaccinés avant l'âge de 2 ans reçoivent une seconde dose de vaccin à partir de l'âge de 6 ans et dans un délai maximal de 10 ans ;
  - si le vaccin a été administré pour la première fois à une femme enceinte, à une personne infectée par le VIH ou à une personne immunodéprimée : une seconde dose leur soit administrée 10 ans plus tard ;
  - une seconde dose soit également administrée aux personnes dont la vaccination date de plus de 10 ans, en cas d'évidence de circulation active du virus dans la population (épidémie) ;
  - les personnels de laboratoire manipulant du virus de la FJ reçoivent une seconde dose 10 ans après la primo-vaccination.

Ces recommandations concernaient la Guyane mais sont valables pour tous voyageurs, quelle que soit la destination.

- La vaccination contre la FJ ne dispense pas des mesures de protection personnelle anti-moustiques (PPAV) : répulsifs cutanés, vêtements et/ou moustiquaires imprégnés d'insecticide... Ces mesures de protection contribuent également à la prévention d'autres maladies comme la dengue, le chikungunya, le zika, le paludisme, etc.

## Qui peut recevoir le vaccin Stamaril® ?

- Toute personne en bonne santé, à partir de l'âge de 9 mois, qui doit se rendre, traverser ou résider, en zone de circulation du virus.
- Les enfants entre 6 et 9 mois, lorsque l'exposition au risque de contracter la FJ ne peut être évitée.
- Les femmes enceintes, lorsque l'exposition au risque de contracter la FJ ne peut être évitée.

## Chez qui le vaccin Stamaril® est-il contre-indiqué ?

- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli, quelle qu'en soit la raison. En particulier en cas de traitement par des corticoïdes (cortisone), chimiothérapie anti-cancéreuse, radiothérapie, lors de certains traitements au cours de maladies auto-immunes ou inflammatoires chroniques, en cas de leucémie, de dysfonctionnement ou ablation du thymus.
- Les personnes infectées par le VIH si le nombre des lymphocytes CD4 est < 200/mm<sup>3</sup> (adulte et enfant > 5 ans), < 25% (enfant < 12 mois), < 20% (enfant 12-35 mois), < 15% (enfant 36-59 mois).
- Les nourrissons âgés de moins de 6 mois.
- Les femmes qui allaitent un enfant de moins de 6 mois, en raison du passage possible du virus dans le lait. L'allaitement doit donc être suspendu et pourra être repris 2 semaines après la vaccination.
- Les personnes qui présentent une fièvre supérieure ou égale à 38°C.

## Cas particuliers où le vaccin peut être administré sous certaines conditions :

- aux personnes qui ont une allergie prouvée aux protéines de l'œuf ou qui ont déjà présenté des réactions lors de vaccinations antérieures ;
- aux personnes infectées par le VIH mais qui ne présentent pas les symptômes de cette infection, en fonction des résultats de leurs examens sanguins ;
- aux personnes qui ont reçu dans les jours précédents un autre vaccin viral vivant atténué, si le départ est imminent (la vaccination par le Stamaril® doit en principe être différée de 28 jours).

## DANS TOUS LES CAS, IL APPARTIENT AU MÉDECIN DU CENTRE DE VACCINATIONS INTERNATIONALES DE DÉTERMINER SI VOUS POUVEZ RECEVOIR CE VACCIN

## Réactions possibles et effets indésirables du vaccin\*

Depuis le début de la vaccination (dans les années 1930) plus de 500 millions de doses ont été distribuées dans le monde. Dans la grande majorité des cas il ne se produit aucune réaction, cependant des effets indésirables peuvent survenir, dans le mois suivant la vaccination. Il est recommandé de les signaler à votre CVI ou à votre médecin traitant.

- Dans un quart à un tiers des cas : survenue d'une fièvre, transitoire et sans gravité, dans les 10 jours suivant la vaccination.
- Dans environ 1 cas sur 10 : réaction au point d'injection (rougeur, ecchymose, douleur, gonflement, induration).
- Dans environ 2 cas sur 100 : nausées, vomissements, diarrhée, fièvre, douleurs musculaires, sensation de faiblesse, douleurs articulaires.
- Dans moins de 1 cas sur 1 000 : gonflement des ganglions qui se trouvent dans l'aisselle, du côté où le vaccin a été injecté.
- Dans environ 1 cas sur 10 000 : manifestations allergiques (éruptions cutanées, démangeaisons, urticaire, gonflement de la face pouvant aller jusqu'à des difficultés pour déglutir ou respirer, voire une perte de conscience).
- Dans 1 cas sur 200 000 : survenue dans le mois suivant la vaccination de troubles neurologiques d'évolution parfois grave (maux de tête, confusion mentale, raideur de la nuque, altération de la conscience, mouvements incontrôlés ou paralysie).
- Dans 1 cas sur 250 000 : survenue dans les dix jours suivant la vaccination d'une réaction généralisée ressemblant à la FJ d'évolution parfois mortelle.

Ces effets exceptionnels surviennent plus fréquemment chez des personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que chez les sujets atteints d'une maladie du thymus.

Ils ne remettent pas en cause le principe de la vaccination. Il appartient au médecin vaccinateur d'évaluer soigneusement avec chaque voyageur le bénéfice de la vaccination en regard du risque potentiel de contracter la FJ au cours du séjour projeté, en fonction de la destination, de la saison, des conditions du séjour et des contraintes administratives.

Dans le cas où, pour un motif médical avéré, il serait décidé de ne pas réaliser la vaccination contre la FJ, un certificat de contre-indication vous sera délivré.

*\*Tout effet indésirable suspecté d'être lié à un médicament doit être déclaré à un centre de pharmacovigilance ; le patient peut le faire lui-même, au moyen d'un formulaire en ligne sur le site de l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé : <http://ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-indesirable>.*

**Après cette vaccination vous ne pourrez pas participer à un don du sang pendant 4 semaines**

**LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU CENTRE DE VACCINATIONS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR REPONDRE À VOS QUESTIONS**

La Société de Médecine des Voyages (SMV) est une association Loi 1901 regroupant les professionnels de santé s'intéressant à la médecine des voyages <http://www.medecine-voyages.fr>